

**Arrêté n°2024-45 portant liste des candidats à l'élection du président de  
l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

*Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-2,*

*Vu les statuts de l'URCA,*

*Vu l'arrêté n°2024-30 portant élection du président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,*

**ARRETE**

**Article 1er :**

Les candidats à la présidence de l'université de Reims Champagne-Ardenne sont :

- Christophe CLEMENT

**Article 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'université.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication après transmission au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 19/03/2024



le 19/03/2024

**Guillaume GELLÉ**

Mis en ligne le : 19/03/2024  
Transmis au Recteur, chancelier des universités le : 19/03/2024

